

Commission d'énergie du Nord canadien

Comme je l'ai dit au départ, la vente de la Commission cadre bien avec la politique que poursuit le gouvernement fédéral dans les régions nordiques, qui englobe notamment l'objectif de transférer aux gouvernements territoriaux les programmes et les responsabilités qui relèveraient normalement des provinces. Les gens du Nord souhaitent ardemment que la situation évolue en ce sens—et je puis moi-même en témoigner—et les gouvernements territoriaux sont prêts à prendre la relève. On en a eu la preuve dans le cas du transfert dont j'ai parlé plus tôt. Le projet de loi C-125 constitue une étape importante dans le processus de transfert.

Le gouvernement territorial a pris un bon départ. Il a adopté sa loi avant l'échéance du 31 mars alors que nous avons deux ou trois semaines de retard. Il a créé la Commission d'énergie du Nord canadien, une société d'État relevant des territoires, et a déjà nommé le nouveau conseil d'administration. Celui-ci est très compétent, et je reconnais plusieurs noms, en particulier celui de son président, M. Jim Robertson d'Inuvik. Je suis certain que le conseil va faire du bon travail.

L'une des premières tâches qu'il devra accomplir sera de choisir un nouveau président-directeur général. Ce sera une décision très importante, et à ce propos, nous devrions rendre hommage à M. Jack Beaver, qui, en dépit de sa santé plutôt précaire, a accepté de rester. Alors qu'il pensait que ce ne serait qu'une question de mois, il s'est avéré que cela a duré plus longtemps. Il a accepté de rester pour faire en sorte que la transition se fasse sans à coups. M. Beaver a fait pendant de nombreuses années un excellent travail et nous dans le Nord l'en remercions.

Il y aura plusieurs autres décisions à prendre et l'une d'elles concernera l'emplacement du siège central. Actuellement il se trouve à Edmonton et devra être transféré dans le Nord. Comme nous le savons tous, il y a de longues discussions en cours sur l'endroit où il devrait être installé et, d'une certaine façon, je me réjouis que cette décision relève maintenant du territoire plutôt que des représentants du gouvernement fédéral.

Lorsque le siège central sera transféré, nous devons porter une attention particulière aux employés d'Edmonton, dont un grand nombre ne voudront pas partir dans le Nord. D'une manière générale, nous avons très bien agi, je pense, à l'égard des employés de la CENC, bien que certains d'entre eux ne sachent pas encore très bien à quoi s'en tenir. Il faudra leur donner des éclaircissements. Les nouveaux propriétaires devront notamment porter une attention particulière aux employés d'Edmonton.

La nouvelle société sera confrontée à des problèmes assez graves, notamment la modernisation des installations. Certaines d'entre elles ont besoin d'être remplacées. Je crois savoir qu'elle a déjà commencé à préparer l'installation d'une nouvelle ligne à haute tension qui irait de la centrale Snare à la ville de Yellowknife. La société a perdu son plus gros client, Pine Point Mines. Cela va entraîner des problèmes qu'elle devra surmonter.

Les territoires devront également assumer ce que l'on pourrait appeler une responsabilité sociale. Après cette vente, le gouvernement fédéral ne fournira plus de subventions aux zones très reculées. Cela incombera aux autorités territoriales. Naturellement, les discussions se poursuivront pour savoir si

une société d'État relevant des territoires, en soi, est la meilleure façon de fournir de l'électricité aux consommateurs de la région. Peut-être pourrions-nous examiner le modèle du Yukon, sorte de régime mixte entre investisseurs privés et une société d'État territoriale. Nous pourrions chercher d'autres moyens possibles de faire intervenir les investisseurs. Il y a divers autres modèles et peut-être même des idées tout à fait nouvelles à examiner. D'autre part, les territoires vont devoir réexaminer les fonctions et les pouvoirs de la commission des services publics.

• (1540)

Tout considéré, je pense qu'il s'agit là d'une excellente initiative du gouvernement. Elle a exigé beaucoup de travail de la part de ceux qui ont pris part aux négociations avec par exemple la CENC, avec le gouvernement fédéral et avec les gouvernements territoriaux. La route a été dure et longue à parcourir, mais nous sommes maintenant arrivés au but. Cela mérite l'appui de tous les députés, en sorte que les gens du Nord puissent disposer d'autant de contrôle économique sur leurs destinées que leurs concitoyens du sud du 60^e parallèle.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre part à ce débat parce que nous faisons aujourd'hui une chose qui est positive et utile au développement du Grand Nord canadien. Le projet de loi C-125 autorise la vente de la Commission de l'énergie du Nord canadien, société d'État fédérale, au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Comme l'a déjà déclaré mon ami de Western Arctic, ce projet de loi est en réalité le pendant d'un autre que nous avons discuté l'an dernier, le projet de loi C-45 qui autorisait le transfert aux habitants du Yukon de la propriété et du contrôle absolus de l'actif et de l'exploitation au Yukon de la Commission de l'énergie du Nord canadien. Le projet de loi C-125 qui est en discussion et le projet de loi C-45 qui a déjà été adopté sont conformes de façon générale mais non en tous points aux recommandations d'un rapport établi pour le Parlement par un sous-comité du comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord. Ce rapport est intitulé *L'Électricité au nord du 60^e parallèle*. Ce fut un réel plaisir pour moi de travailler à ce sous-comité, avec mon bon et compétent ami de Western Arctic.

En examinant les modalités de structure de la Commission d'énergie du Nord canadien, le sous-comité en question a constaté que les gouvernements territoriaux ne disposaient presque d'aucun pouvoir législatif et réglementaire sur la Commission d'énergie du Nord canadien tant qu'elle demeurerait société d'État fédérale. Que c'était là un sujet de discorde, un motif de récrimination dans le Nord.

En deuxième lieu, à propos des modalités de structure, le sous-comité a constaté que les pouvoirs ainsi que les procédures décisionnelles et budgétaires du gouvernement fédéral ne rendent pas la Commission d'énergie du Nord canadien pleinement responsable devant la population qu'elle sert. Lorsque l'organisme concerné ne rend des comptes qu'indirectement, comme dans le cas de la Commission d'énergie du Nord canadien, des problèmes ne peuvent que surgir et c'est exactement ce qui s'est passé.